

ON
PAIE
PAS!



CARREFOUR
RETIRE
TA PLAINTÉ

tout le monde déteste la grande distribution

CONTRE CARREFOUR ET POUR LES AUTORÉDUCTIONS

DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2024

Sommaire

I.	L'affaire et ses enjeux	p.3
II.	Souvenons-nous Une pandémie qui précarise S'organiser dans la crise sanitaire	p.4
III.	Comment s'est déroulée l'action de réquisition de produits de première nécessité du 30 janvier 2021 ?	p.5
IV.	Extraits du dossier et du jugement de première instance Une enquête à charge Carrefour avait donné son accord Un inventaire sans lien avec l'action	p.6
V.	Carrefour et ses précieux 38 000 euros	p.8
VI.	Annexes Tract distribué lors de l'action du 30 janvier 2021 Historique des actions du collectif « Carrefour retire ta plainte » Extraits du compte X du collectif Recensement des articles médias déjà parus sur l'affaire	p.9

Quelques articles de médias ayant déjà traité l'affaire :

Janvier 2021 : <https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/carrefour/paris-des-militants-obligent-un-carrefour-a-les-laisser-partir-avec-des-caddies-remplis-sans-payer-7137193>

Octobre 2021 : <https://www.humanite.fr/proces-quand-carrefour-surfacture-la-solidarite-724223>

Octobre 2021 : <https://www.mediapart.fr/journal/france/151021/autoreduction-ou-vol-deux-militants-parisiens-en-proces>

Collectif Carrefour Retire Ta Plainte

Contact : 06.52.36.19.92

Mail : contact14octobre@riseup.net

Notre site : <https://carrefourretiretaplainte.noblogs.org/>

I. L'affaire et ses enjeux

Le 30 janvier 2021, en pleine période de Covid et de couvre-feu, une cinquantaine de personnes, mobilisées en région parisienne depuis plusieurs mois afin de pallier les défaillances de l'État face à la pandémie, s'étaient donné rendez-vous au magasin **Carrefour Market**, situé au 165 rue Nationale, dans le 13^e arrondissement de la capitale. Après avoir bloqué une partie des caisses avec des chariots remplis de vivres, nous sommes entrés en **négociation** avec le directeur du magasin et la direction de Carrefour¹. L'objectif : repartir avec des sacs de courses, pour ensuite les **redistribuer** à des personnes précarisées par la crise sanitaire et sociale en cours. **Un accord a été trouvé avec Carrefour, en présence de la police** postée devant le magasin. Nous sommes sortis, après vérification des sacs par les vigiles pour voir s'il s'agissait de biens de première nécessité (alimentaire et hygiène) mais de qualité, car première nécessité ne doit pas toujours rimer avec premier prix.

Chacun est reparti avec un ou deux sacs de courses pleins, qui ont ensuite été répartis dans des associations et réseaux de solidarité de banlieue parisienne. L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais à la suite d'un contrôle de police aléatoire à la fin de l'action et une plainte de Carrefour **revenant sur sa parole donnée**, deux d'entre nous sont aujourd'hui poursuivis. Ils ont comparu devant un tribunal, qui les a **condamnés le 18 novembre 2021**. La juge a accepté toutes les demandes de Carrefour et a sorti la calculatrice : un inventaire complètement fantaisiste, dans lequel elle se contredit en ne comptant pas les biens de première nécessité ; une perte d'exploitation du magasin estimé arbitrairement à 18 000 euros ; un préjudice d'image de 10 000 euros. De ces calculs, au pire malhonnêtes, au mieux faits au doigt mouillé, sort **la somme exorbitante de 38 000 euros** de dommages et intérêts à rembourser à Carrefour pour les deux condamnés.

Alors nous sommes allés chercher **Alexandre Bompard**, le grand chef, afin de lui demander de retirer sa plainte et de s'engager à ne pas réclamer la somme obtenue en justice. Nous avons toqué à toutes les portes : le siège du groupe à Massy, dans nombre de magasins non franchisés, dans des galas de charité où il était invité, à l'AFEP² – [le club très sélect des patrons du CAC40](#) – et même à l'assemblée des actionnaires de Carrefour en mai dernier. Partout où nous allions, jamais nous ne l'avons croisé. Nous lui laissions des messages, nous avons été reçus par la direction du groupe. Mais nous n'avons jamais obtenu satisfaction.

Surtout plusieurs questions perdurent après ce premier jugement : l'inventaire fourni par Carrefour, censé répertorier les marchandises récupérées au moment de l'action, a été réalisé 72 heures après et n'a donc aucune pertinence ; par ailleurs Carrefour prétend que de l'alcool a été pris mais n'est pas en mesure de fournir des images de vidéosurveillance des rayons qui auraient supposément étaient pillés ; et **pourquoi indemniser deux fois Carrefour**, pour la marchandise concédée, puis pour la perte d'exploitation, c'est à dire les ventes supposées faites à ce moment ? Enfin pourquoi accorder à Carrefour un préjudice d'image de 10 000 euros ? **Aucune preuve n'est fournie, le procès est à charge, mais pas à décharge.**

Au-delà du procès, une autre question nous obsède. Pouvons-nous encore tolérer que certains s'engraissent pendant que d'autres se décharnent ? La grande distribution, [le groupe Carrefour en tête](#), a profité de la crise et continue de le faire à la faveur de l'inflation. C'est une vieille histoire qui se joue et se rejoue ici, que nous connaissons depuis longtemps.

¹ Le magasin n'était pas en location gérance, mais était bien un établissement directement lié au groupe.

² Association française des entreprises privées.

II. Souvenons-nous :

>> Une pandémie qui précarise

Se replonger dans les chiffres de l'époque donne le vertige et continue de sidérer, même quatre ans plus tard. Dans le contexte de la pandémie mondiale de Covid-19, le premier confinement en France est déclaré le 17 mars 2020 à midi. Les déplacements sont alors restreints au strict nécessaire et toute sortie ne respectant pas la règle est pénalisée, les frontières de l'espace Schengen sont fermées et les élections municipales sont reportées. Une semaine plus tard, le 24 mars, l'état d'urgence sanitaire est déclaré dans le pays. La précarité connaît alors sur toute la période qui durera jusqu'en 2022 un bond sans précédent avec notamment 360 000 emplois supprimés [selon l'Unedic](#). La croissance chute avec une perte de 7,9% du PIB la première année [selon l'Insee](#). L'hôpital fait face à un niveau de saturation jamais vu auparavant avec 10,3 millions de séjours enregistrés et la déprogrammation des soins considérés alors comme « non urgents ». Aujourd'hui, selon les [données de Santé publique France](#), un peu plus de quatre ans après le début de la pandémie, le nombre de morts en France s'élève à plus de 167 000 personnes.

>> S'organiser dans la crise sanitaire

Face à la maladie, face à la pénurie de moyens de protection – l'État sera d'ailleurs [condamné en 2023](#) –, face à la perte sèche de revenus pour un bon nombre de personnes et leur [impossibilité à payer leurs loyers et leurs factures](#), face à la fermeture des structures associatives et ne pouvant donc plus répondre aux besoins et à l'isolement des plus précaires (personnes âgées, mères isolées, étudiants, travailleurs sans papiers, etc.), la solidarité s'organise rapidement à différentes échelles dans tout le pays : fabrication de masques artisanaux, maraudes alimentaires, distributions de kits sanitaires (masques, gel hydroalcoolique, conseils de distanciation), collectes devant les supermarchés, dons de particuliers, et cantines populaires entre autres³. Notamment au sein de « Brigades de Solidarité Populaire », nous avons fait partie de ces milliers de personnes qui se sont organisées durant cette période. Dans nos quartiers, à Montreuil, à Aubervilliers ou dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, nous avons participé à de multiples initiatives d'entraide alimentaire comme des collectes, des maraudes ou des cantines populaires accessibles à tous et toutes.

La solidarité n'a pas suffi. Les besoins ont continué de s'accroître pendant le confinement et ont perduré, sinon se sont amplifiés après la levée des restrictions. En témoigne, début 2021, l'apparition à Paris des [queues interminables ici et là](#), à Bastille ou République entre autres, pour obtenir de la nourriture. Ces files commencent à choquer l'opinion publique et les médias : ce ne sont plus des marginaux et des exilés qui se rangent les uns derrière les autres mais de jeunes gens comme eux, des étudiants pour la plupart. Une [étude de 2022 de l'institut CSA](#) met en chiffre cette paupérisation accélérée à l'œuvre en France : « Si on regarde sur le temps long, les Banques Alimentaires accueillent 820 000 personnes en 2011, contre 2,4 millions fin 2022, soit trois fois plus de personnes en 10 ans ». Après la fin du confinement, le même institut note que plus de la moitié des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire le font depuis moins d'un an.

A partir de mars 2020 nous avons donc organisé durant des mois des récups d'invendus au « marché d'intérêt national de Rungis », des collectes devant les supermarchés et des appels aux dons de particuliers. En janvier 2021, alors que la précarité se creuse de toutes parts, que les dons se font plus rares et que l'urgence se banalise, nous décidons d'organiser une action de réquisition de biens alimentaires et d'hygiène dans un magasin de la multinationale Carrefour qui n'avait jamais fait autant de chiffre d'affaire depuis 20 ans que pendant la pandémie. Carrefour avait bien profité de cette crise, pourquoi ne pas leur demander une juste contribution ?

³ « Parole donnée, entraide et solidarité en Seine-Saint-Denis en temps de pandémie » de Jean-François Laé chez Syllepse, paru le 06/01/2022.

III. Comment s'est déroulée l'action de réquisition de produits de première nécessité du 30 janvier 2021?

Le samedi 30 janvier 2021 après presque un an de confinements successifs et en plein couvre-feu, une cinquantaine de personnes, mobilisées depuis plusieurs mois pour la solidarité alimentaire face à la crise sanitaire et bien décidées à ne pas attendre le grand ruissellement, ont choisi d'être actrices de la redistribution des richesses. Après être rentrées dans le magasin Carrefour Market situé au 165 rue Nationale à Paris, elles ont bloqué une partie des caisses avec des chariots remplis de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité, et sont entrées en négociation avec le directeur du magasin.

L'action se déroule de manière festive, du thé et du café sont servis, l'ambiance est bon enfant. Deux banderoles sont déployées et des tracts sont distribués tant aux salarié.es qu'aux client.es. Les militants et militantes présents ne dissimulent pas leur intention : les produits choisis sont alimentaires et d'hygiène. Une liste avait été donnée au préalable pour savoir de quoi les personnes à qui étaient destinées les vivres avaient besoin. Les marchandises sont là, dans les caddies, à la vue de tous et toutes. D'ailleurs, l'objet de l'action est bien de négocier. Peu de temps après notre arrivée des effectifs de police se déploient devant le magasin et le commissaire adjoint du commissariat du 13ème arrondissement est en discussion avec le responsable du magasin. Assez rapidement la direction de Carrefour contactée par le responsable du magasin donne son accord et concède la marchandise à condition qu'il s'agisse de produits de première nécessité et exclut l'alcool, ce qui est respecté. S'ensuivent des discussions avec le directeur afin que les produits de première nécessité donnés par le magasin ne soient pas que des produits premier prix, il a fallu argumenter sur le fait que certains produits comme les tampons ou les serviettes hygiéniques étaient de première nécessité et que le lait maternisé bio ou les couches sans chlore devaient être accessibles aux plus précaires.

Le responsable du magasin conditionne notre sortie au contrôle des sacs, nous sortons donc dans le calme, les sacs vérifiés par les agents de sécurité et sous le regard des policiers qui attendent en haie d'honneur à la sortie du magasin. L'identité de deux participant.es sera contrôlée mais il et elle ne seront pas emmené.es au poste. Les denrées récupérées seront ensuite redistribuées grâce à des réseaux de solidarité tissés depuis le premier confinement. De quoi prendre soin de soi, se nourrir, se protéger, se laver, sans se soucier du prix.

Quelques heures après notre départ, la direction de Carrefour décide de revenir sur sa parole donnée lors de l'action et porte plainte. Les deux camarades identifiés par la police seront inculpé.es pour vol en réunion.

IV. Extraits du dossier et du jugement de première instance

Vous trouverez ici des extraits du dossier et des morceaux choisis du jugement du procès en première instance qui s'est tenu le 14 octobre 2021 à Paris. L'audience était en juge unique, avec une magistrate visiblement fatiguée au point de piquer un petit somme pendant l'audience...

>> Une enquête totalement à charge et une privatisation des moyens de l'enquête par Carrefour

À la lecture du dossier on peut constater les incohérences et les mensonges du directeur du magasin en particulier vis-à-vis de la nature et de la quantité de produits récupérés : il prétend que les militant·es ont sorti plus d'une centaine de bouteilles d'alcool et du matériel Hi-Fi. Une excuse mensongère pour affirmer que nous n'avions pas respecté l'accord de ne prendre que des « produits de première nécessité ». En effet, les sacs avaient été remplis et sortis sous le regard des vigiles mais aussi de la police. Le dossier d'enquête ne contient d'ailleurs aucun autre témoignage que celui du directeur et de l'huissier missionné par Carrefour ni le moindre élément de preuve – aucune image par exemple de la vidéosurveillance du rayon alcool, vérifiée par huissier mais non fournie au dossier...

Aucun agent de sécurité ne sera auditionné, ni aucun.e salarié.e, de plus ne figure au dossier aucun PV des policiers sur place au moment de l'action et encore moins du commissaire adjoint du commissariat du 13ème arrondissement présent pendant les négociations...

>> Tout le monde reconnaît que la direction de Carrefour avait donné son accord

Cet élément crucial est partagé par tout le monde, que ce soient le directeur du magasin comme les agents de police présents sur place qui ont laissé les participant.e.s partir sans intervenir. C'est le cas également de la juge du procès en première instance qui – même si en faisant cela elle commet une contradiction de motif - soustrait le montant des denrées de première nécessité au montant total du préjudice matériel. Tout le monde reconnaît donc que les participant.e.s à l'action sont parties les sacs pleins avec l'accord de Carrefour.

Suite PV n° 2021/001879.... du 30/01/2021	TEXTE LIBRE	Page 2 / 3
---J'ai écouté les revendications des leaders de cet attroupement, après m'être au préalable entretenu avec ma direction qui ne voulait pas d'esclandre dans le magasin et la mise en sécurité des clients et des salariés.--- ---La direction CARREFOUR a accepté de leur céder la marchandise qu'ils avaient déjà pris dans les caddies et les sacs remplis seulement s'il s'agissait de denrées primaires et de première nécessité en matière d'hygiène.--- Nous avons voulu faire l'inventaire de ce qu'ils avaient pris pour vérifier les sacs		

Source : extrait de l'audition du directeur du magasin

Sur le préjudice matériel :

La société CSF a chiffré au sein du total des denrées manquantes soit, 16 449,75 €. Les produits du rayon parfumerie, hygiène, beauté pour un total de 5129,17 €. Si l'on considère que parmi les 161 références manquantes certaines pour une moyenne de 2 500 € constituaient des produits de luxe, il convient donc de ramener ce total à 2 500 €

Les produits du rayon cartouche d'encre, outillage, bureautique, pile, hi-fi pour un total de 1587,88 €

Les produits du rayon petit électro ménager pour un total de 2153,65 ,65 €

Les produits du rayon eau alcool pour un total de 2351,66 €

Le montant des denrées de première nécessité qu'on déduit en soustrayant le total de tous les totaux ci dessus soit 8 553,19 € du montant de 16 449,75 €, permet de valoriser le montant des produits de première nécessité manquants à 7 896,56 €. Le montant du préjudice de la société CSF serait ramené à 8 553,19

D et E ont produit à l'audience plus de dix témoignages d'associations ayant reçu les produits de première nécessité venant du magasin CARREFOUR MARKET.

Au regard du contexte, de l'absence totale de violence pendant l'opération, de la période de la sorti de la crise COVID 19, il y a lieu de condamner solidairement D et E à payer à la société CSF à la somme de **8 553,19 € au titre de son préjudice matériel.**

Source : extrait du jugement de première instance.

>> Carrefour en profite pour faire payer ses erreurs de stock aux inculpés et va même plus loin en se faisant de l'argent sur leur dos...

Le directeur fournit à la police, pour lister les produits concédés ce jour-là, **un inventaire daté du 2 février, soit trois jours après l'action.** Tous les produits manquants sont considérés comme ayant été emportés lors de l'action, alors que le magasin est ouvert tous les jours et a donc fonctionné plusieurs jours depuis l'action. De plus il n'est jamais mentionné la date du précédent inventaire. Or sauf à démontrer qu'un inventaire avait été fait le matin même de l'action – ce qui n'a pas été le cas – et qu'un autre inventaire a été fait juste après l'action – ce qui n'est pas non plus le cas – cet inventaire ne peut répertorier les produits concédés ce jour-là. La plupart des supermarchés faisant deux à quatre inventaires par an, il liste les produits qui ont été soit égarés, soit endommagés, soit volés durant les semaines précédentes, voire les mois précédents. Toutes ces erreurs de stock propres à l'activité classique d'un supermarché sont ici mises sur le dos des inculpés soit 16 449 euros (dont 112 bouteilles d'alcool qui auraient été sorties sous les yeux de la police sans que celle-ci n'intervienne...)

Pour sa demande indemnitaire Carrefour fournit également ses relevés de chiffres d'affaires par jour et par heures et utilise une moyenne comparative sur d'autres jours similaires pour établir le manque à gagner sur un temps bien plus long que l'action elle-même : et réclame 18 000 € au titre de la perte d'exploitation. Et lorsqu'on y réfléchit bien en demandant des dommages à la fois pour les biens disparus du stock et pour la perte d'exploitation Carrefour se fait dédommager deux fois pour la même chose, comble du comble, il se fait en fait de l'argent sur le dos des deux inculpés !

V. Carrefour et ses précieux 38 000 euros

Parce que Carrefour aime les comptes justes, sortons aussi la calculatrice. L'unique bénéficiaire de ces 38 000 euros de dommages et intérêts infligés par la justice est la célèbre multinationale française de la grande distribution. Son chiffre d'affaires est **en constante augmentation**, et atteint 94 milliards d'euros en 2023. Son bénéfice a atteint 1,659 milliard d'euros l'an dernier, soit 4,5 millions d'euros par jour, en hausse de **23% par rapport à 2022**.

CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2023

(en M€)	2022	2023	Variation
Chiffre d'affaires TTC	90 810	94 132	+10,4% en comparable (LFL)
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	2 377	2 264	-4,7% (-113 M€) ; +9,8% à changes constants
Marge opérationnelle courante	2,9%	2,7%	-20pbs ; stable au S2
Résultat net, part du Groupe	1 348	1 659	+23,1% (+312 M€)
Résultat net ajusté, part du Groupe	1 212	1 304	+7,6% (+92 M€)
Résultat net ajusté, part du Groupe, par action	1,63	1,83	+12%
Cash-flow libre net	1 262	1 622	+360 M€
Dette financière nette au 31 décembre	3 378	2 560	-818 M€

Source : [Résultats annuels 2023 de Carrefour](#)

Ces 38 000 euros représentent **0,002 % des bénéfices du groupe**. L'une des personnes condamnées gagne entre 1 000 et 1 100 euros par mois, tandis que l'autre a 1 300 euros par mois. 38 000 euros pour eux, c'est plus de deux années de salaire. Dans un scénario « raisonnable », où chacun met 50 euros par mois de côté pour rembourser cette dette, **il faudrait plus de trente ans pour réunir cette somme**.

Carrefour, comme toutes les industries de la grande distribution, a **largement bénéficié des crises de ces dernières années**. **Elle a amélioré ses bénéfices durant la période Covid** en restant ouvert sans protéger ses propres salariés, entraînant plusieurs décès parmi ses employés durant le premier confinement, ce que la CGT a qualifié de « prise de risque inconsidéré », pour continuer à faire du profit. De plus Carrefour a profité de la fermeture des marchés en extérieur et des restaurants pour vendre encore plus. Elle a ensuite accru ses bénéfices lorsque l'inflation s'est accélérée en 2022, en maintenant ses marges et en profitant du report de consommation vers sa marque distributeur.

« Dans ce contexte, et avec une confiance réaffirmée dans son modèle générateur de cash, le Groupe renforce sa politique de rémunération des actionnaires avec le paiement d'un dividende ordinaire de 0,87€, en hausse de +55% (vs. 0,56€ pour l'exercice 2022), soit 600 M€ »

Source : [Résultats annuels 2023 de Carrefour](#)

Le groupe privilégie le versement de primes pour ses salariés, mais augmente rarement les salaires, quand il ne s'agit pas simplement d'effet d'annonce. Quand Alexandre Bompard déclare, grand seigneur, qu'il souhaite verser une prime inflation ou Covid, tous les salariés du groupe ne sont évidemment pas concernés, notamment à cause de leur système de location-gérance. Ainsi, **23 000 salariés ont été artificiellement sortis du groupe** depuis l'adoption de ce système, pour être rattaché directement au magasin dans lequel ils sont employés et où à termes ils perdront leurs droits obtenus par les syndicats.

VI. ANNEXES

>> Tract distribué lors de l'action du 30 janvier 2021



CONFINEMENT = PRÉCARITÉ, L'HEURE EST À LA SOLIDARITÉ!

Depuis l'arrivée du Covid-19, de nombreuses personnes se sont retrouvées dans des situations de très grande précarité : matérielle due à la perte de leur emploi et/ou de leur logement et psychologique due à l'isolement. Pour y pallier, depuis le mois de mars, nous avons été nombreuses et nombreux à mettre en place des collectes de produits de première nécessité, des cantines populaires, des maraudes dans les rues, des distributions de kits sanitaires et alimentaires, tout ce qui nous a semblé indispensable pour exprimer notre solidarité.

Mais aujourd'hui tout cela ne suffit plus, nous sommes de plus en plus nombreux.es dans la précarité, toutes les associations signalent une augmentation de la pauvreté, le nombre des RSAwstes explose, la crise économique renforce encore plus les inégalités. Nous appelons donc avec urgence à des actions concrètes et directes de solidarité !

SOLIDARITÉ AVEC LES SALARIÉ.ES DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Nous dénonçons les profits réalisés par la grande distribution au détriment de la santé des salarié.es pendant la crise sanitaire. Carrefour, qui a fait 1,13 milliard de bénéfices en 2019, a accru son chiffre d'affaire pendant le confinement tout en poursuivant les licenciements et en profitant du système de chômage partiel payé sur fonds publics. Pourtant, les personnes elles-mêmes ayant permis ces immenses bénéfices, les professionnel.les en première ligne pendant la crise sanitaire, ayant scanné nos courses, approvisionné les rayons et assuré les livraisons, attendent toujours la prime complète de 1000 euros qui leur avait été promise. Nous leur exprimons toute notre solidarité et exigeons que cette prime soit réellement versée à toutes et tous les salarié.es de la grande distribution sans distinction.

Obnubilé par ses bénéfices, Carrefour n'a pas fait les bons choix pour protéger les salarié.es. Et notamment les femmes en première ligne des risques de contagion, comme Aïcha I., caissière à Saint-Denis, décédée du Covid-19 en mars dernier alors qu'elle luttait pour obtenir des masques et du gel pour ses collègues.

«CARREFOUR, ASSASSIN ! CARREFOUR, RACISTE !»

Non content de sacrifier la vie des salarié.es de l'enseigne au nom du profit, Carrefour a récemment fait parler de lui à l'international. Il y a deux mois au Brésil, Joao Silveira, un homme noir de 40 ans, a été tabassé à mort par des vigiles de sécurité du Carrefour de Porto Alegre sous le regard complice de la directrice du magasin. En réponse de nombreux magasins Carrefour ont été attaqués. Ce crime s'inscrit dans la politique du groupe au Brésil qui correspond au racisme systémique du pays.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé aujourd'hui de réquisitionner des produits alimentaires et hygiéniques de première nécessité en masse pour en faire bénéficier celles et ceux qui subissent le plus les conséquences de cette crise. Nous appelons chacun et chacune à continuer à s'organiser pour mener des actions solidaires, quelles que soient leurs formes et leur portée !

Des étudiant.es, retraités.es, chômeur.es, travailleur.es et individus en lutte contre la précarité.

>> Historique des actions du collectif « Carrefour retire ta plainte »



>> Extraits du compte X du collectif :

Au sujet de l'occupation du siège du groupe Carrefour à Massy le 24 mars 2022



Au sujet de l'envahissement de l'Association Française des Entreprises Privées le 2 décembre 2022



>> Paru dans les médias

Dans les journaux :

- [Rapports de force](#) du 1er décembre 2022
- [La Mule](#) du 25 mars 2022
- [The Conversation](#) du 9 mars 2022
- [CQFD](#) du 24 juin 2022
- [Mediapart](#) du 19 novembre 2021
- [Diacritik](#) du 26 octobre 2021
- [Mediapart](#) du 15 octobre 2021
- [basta!](#) du 15 octobre 2021
- [L'Humanité](#) du 15 octobre 2021

A la radio :

- [L'Envolée](#) du 23 décembre 2022
- [Radio Libertaire](#) du 31 octobre 2022
- [Radio Parleur](#) du 25 mars 2022
- [L'écoute et l'écho](#) du 2 mars 2022
- [Radio Blackout](#) du 25 octobre 2021 (traduit en italien)